



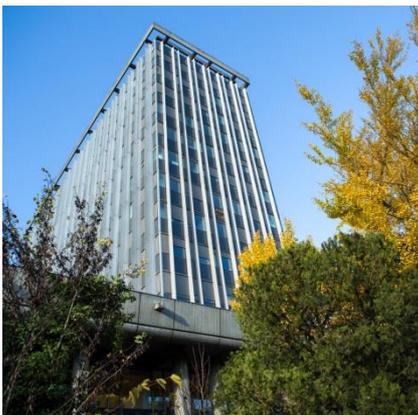
## Conseil Municipal du 24 sept.18

### Rapport de la CRC: vers l'acte 2 de la modernisation de la Ville de Grenoble

2-(7682) ADMINISTRATION GENERALE - Plan d'actions de la Ville de Grenoble suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion de la commune de Grenoble au cours des exercices 2011 à 2016

Le 5 septembre 2018, la Chambre Régionale des Comptes a remis à la Ville de Grenoble son rapport d'observations couvrant la période 2011-2016. Son amplitude couvre ainsi une période singulière, à cheval sur deux mandatures. Il adresse à la Ville six recommandations que la Ville transforme, pour l'essentiel, en un plan d'action 2018-2025

**C'est ce plan d'actions qui est soumis aux voix du Conseil Municipal de ce lundi 24 septembre 2018.**



Il concerne plusieurs domaines : **la gestion budgétaire** (renforcer l'information budgétaire et poursuivre la diffusion d'une culture de sobriété au sein de la collectivité), **la vie de l'assemblée** (renforcer le suivi des demandes des oppositions municipales, adhérer à Transparency International), **la commande publique** (optimiser le processus de la commande publique, continuer à développer une commande publique responsable au service d'un territoire soutenable), **les ressources humaines** (pérenniser l'emploi public), **la gestion immobilière** (poursuivre la mutation du patrimoine immobilier municipal), **l'éco-administration** (remplacer une partie de la flotte de véhicules de la Ville par de l'auto-partage, etc.).

Pour Maud Tavel, Adjointe à l'Administration Générale : « *La Ville de Grenoble salue le travail produit par la Chambre Régionale des Comptes. L'argent public est un bien commun. Elle s'engage à maximiser l'usage des ressources dont elle dispose, à améliorer et adapter l'administration publique avec toujours l'objectif d'accélérer les transitions du territoire, au service des habitants.*».

La mise en œuvre de ce plan d'actions fera l'objet d'une évaluation en septembre prochain.

### A480: la Ville émet un avis réservé sur l'autorisation environnementale

4-(7366) URBANISME AMENAGEMENT - Avis sur enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale du projet A480.

Dans le cadre du réaménagement de l'A480 et du Rondeau, la préfecture de l'Isère sollicite l'avis de la Ville concernant la demande d'autorisation environnementale (aspects hydrauliques, faune, flore et espèces protégées), nécessaire à la réalisation des travaux envisagés.

La délibération présentée au conseil municipal a donc pour objet de formuler un avis motivé sur le dossier dans le cadre de l'enquête publique.

La Ville a décidé d'émettre un avis réservé concernant ce dossier d'autorisation environnementale, suivant sur de nombreux points les avis du Conseil National de Protection de la Nature et de l'Autorité environnementale.

Vincent Fristot, Adjoint à l'Urbanisme déclare :

« *Lors de cette enquête publique, nous rappelons notre avis favorable aux travaux du Rondeau et nos réserves concernant l'A480, dont certaines ont été énoncées il y a plus d'un an! La vitesse maximale doit être fixée à 70km/h, les travaux de renforcement de la*

*digues du Drac doivent absolument être réalisés pour réduire le risque d'inondation, nous attendons toujours l'expérimentation de voies réservées aux véhicules pour le co-voiturage (à occupation multiple.) et nous souhaitons une meilleure prise en compte de la biodiversité, avec reboisement des digues pour compenser in-situ l'abatage des arbres et préserver les corridors écologiques.*

*Il est indispensable que les réserves portées par la Ville de Grenoble soient entendues par les porteurs du projet. Dans l'attente de réelles avancées sur ces points, la Ville exprime donc un avis réservé sur le projet A480 soumis à enquête publique».*

---

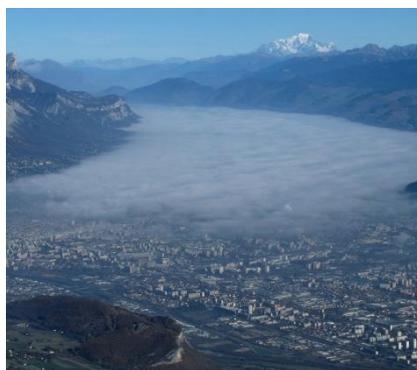
## **Après les poids lourds et les utilitaires, la Ville de Grenoble souhaite rapidement une ZFE pour les véhicules particuliers**

5-(6275). ENVIRONNEMENT : Avis de la Ville de Grenoble sur la Zone à Faibles Emissions (ZFE)

Depuis le 1er janvier 2017, sur le centre-ville élargi de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole, le SMTC et la Ville de Grenoble ont préfiguré une Zone à Faibles Emissions (appelée Zone à Circulation Restreinte) par la restriction de circulation des véhicules utilitaires légers et des poids lourds les plus polluants ; ces véhicules étant interdits de circulation du lundi au vendredi de 6h à 19h.

A la suite de cette première étape, les communes, Grenoble-Alpes

Métropole et le SMTC préparent la création d'une Zone à Faibles Emissions VUL PL sur un périmètre élargi, pour une durée de dix ans, sur les communes de Bresson, Echirolles, Eybens, Grenoble, Le Pont-de-Claix, La Tronche, Poisat, Saint-Egrève, Saint-Martin d'Hères, Saint-Martin-le-Vinoux et le Campus.



A compter du 1er mars 2019, la circulation et le stationnement seront interdits dans cette zone pour les véhicules utilitaires légers et poids lourds « non classés » et classés CQA 5 (Certificat Qualité de l'Air). Cette restriction sera progressivement étendue, jusqu'au VUL et PL classés CQA 2 en 2025. Cette ZFE permettra à l'agglomération de se conformer avec la réglementation européenne en 2026.

La Ville de Grenoble a soutenu et encouragé très tôt la création de cette ZFE et propose au Conseil Municipal d'émettre un avis très favorable sur la Zone à Faibles Emissions VUL PL.

Afin d'aborder la question sous un angle global et cohérent, la Ville souhaite aussi la mise en œuvre d'une ZFE pour les véhicules des particuliers sur tout

ou partie du territoire Métropolitain dès 2019.

Pour Mondane Jactat, Adjointe à la santé, « *Nous sommes évidemment favorables et même nous nous réjouissons de la mise en œuvre de la ZFE élargie. Pour autant, il faut aller plus loin si nous voulons dans notre métropole tendre vers le respect des seuils de qualité de l'air recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'amélioration de la qualité de l'air est fondamentale pour la santé des habitants. C'est la raison pour laquelle nous appelons de nos vœux la création d'une ZFE pour les véhicules des particuliers dès 2019 sur le territoire grenoblois.* »

---

## **Une nouvelle convention de partenariat pour l'équipe juridique mobile**

6-(6838). ACTION SOCIALE : Convention de partenariat entre la ville de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes, l'Institut des Droits de l'Homme et l'Ordre des Avocats de Grenoble relative au dispositif d'équipe juridique mobile

Lors du Forum pour l'accès aux droits de février 2017, la Ville de Grenoble a élaboré un plan d'action pour l'accès aux droits et contre le non recours. Ce plan, qui a fait l'objet d'un travail d'élaboration partenarial important, comporte 17 actions et parmi elles, la mise en place d'une « équipe juridique mobile », soutenue par le Défenseur des droits, M. Jacques Toubon, et la Fondation Abbé Pierre.

Ce dispositif innovant vise à accompagner les publics au recours à la loi DAHO/DALO, insuffisamment appliquée. Pour cela, elle active plusieurs leviers : formation auprès des acteurs accueillant des publics, qu'ils soient sédentaires ou itinérants; ressource et conseil auprès de ces acteurs afin de répondre à leurs interrogations au moment de constituer un dossier DALO ou DAHO; « maraude » consistant à aller à la rencontre des publics potentiellement éligibles en complémentarité des maraudes associatives; émission d'un avis d'opportunité sur le déclenchement d'un contentieux suite à une décision défavorable de la commission de médiation, si celle-ci était juridiquement infondée.



La Ville de Grenoble assure le portage institutionnel du dispositif et met en œuvre les moyens logistiques, humains et financiers nécessaires à son fonctionnement.

Une équipe spécifique a été constituée, composée d'un travailleur pair, recruté sur la base de son savoir expérientiel, d'un écrivain public, d'un travailleur social, et d'une

coordination générale. Elle est complétée par des étudiants du Master II « Contentieux des droits fondamentaux ».

L'équipe juridique mobile a fait l'objet d'un travail de construction partenarial avec l'UGA, la Fédération des Acteurs de la Solidarité; le CCAS de Grenoble; le comité de suivi Isère du DALO-DAHO porté par l'association « Un toit pour tous »; l'Ordre des Avocats de Grenoble; l'Institut des Droits de l'Homme.

Emmanuel Carroz, Adjoint à l'égalité des droits, déclare : « *En France en 2017, 55 000 ménages reconnus prioritaires sont toujours en attente d'une proposition de logement depuis 1 à 9 ans.*

*Force est de constater que l'accès aux droits reste un défi. Avec l'équipe juridique mobile, la Ville de Grenoble, l'Université Grenoble Alpes ; la Fédération des Acteurs de la Solidarité, le CCAS de Grenoble, l'association « Un toit pour tous », l'Ordre des Avocats de Grenoble et l'Institut des Droits de l'Homme mettent en commun leur compétences pour lutter pour un meilleur accès au logement et à l'hébergement. »*

---

### Mise en place de l'IKV: Grenoble encourage l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile- travail des agents

28-(6854) DEPLACEMENTS Plan de Déplacements d'Administration - Plan de Mobilité : Expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo (IKV)

Depuis 2015, le Plan de Déplacements d'Administration de la Ville de Grenoble (PDA) propose plusieurs mesures afin d'inciter les agents municipaux à favoriser les modes doux de déplacements pour leurs trajets domicile-travail, et notamment l'utilisation du vélo.

Dans ce cadre, plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place : prise en charge à hauteur de 50% de l'abonnement Métrovélo, mise à disposition d'une importante flotte de vélos de service, ateliers de réparation des vélos de service, offre de formation, etc.

A travers cette délibération, la Ville va expérimenter l'indemnité kilométrique vélo (IKV) pour les agents de la Ville de Grenoble. Avec Angers ou encore la Rochelle, Grenoble fait ainsi partie des villes pilotes sur ce dispositif innovant.

L'IKV s'adressera à tous les agents effectuant un déplacement d'au moins un kilomètre aller-retour pour se rendre à leur travail (agents ne bénéficiant pas d'une prise en charge PDA ou d'un vélo de service). Elle prendra la forme d'un forfait d'un montant maximal de 200€ sur un an. Cette expérimentation est prévue pour un an.

Pour Jacques Wiart, Adjoint aux déplacements : « *Ce dispositif vient compléter un panel d'offres à disposition des agents pour les encourager à faire évoluer leur mode de transport.*

*Avec cette nouvelle option Grenoble continue de montrer*

*l'exemple. L'IKV encouragera les agents les plus réticents, qui j'en suis sûr, découvriront qu'ils peuvent gagner pas mal de temps sur leurs trajets quotidiens ! Au-delà de l'aspect écologique, c'est aussi, pour ceux qui le peuvent, un bon moyen de s'aérer la tête, de faire du sport et de voir la ville autrement. »*



## **Encourager le développement de l'autopartage par la gratuité du stationnement**

29-(5953) STATIONNEMENT - Gratuité du stationnement pour les véhicules d'autopartage

Cette délibération vise à autoriser les véhicules identifiés « Citiz » à stationner gratuitement sur les places de parking payantes de Grenoble dans la mesure où la société Citiz est déjà soumise aux droits d'occupation de Grenoble Alpes Métropole (12€ par mois par station pour les véhicules d'autopartage avec station/ 15€ par an pour les véhicules d'autopartage sans station).

Jacques Wiart, Adjoint aux déplacements, déclare : « *De nombreux Grenoblois possèdent des voitures mais ne l'utilisent que*

*très peu au quotidien. Il y a donc un véritable public pour l'autopartage à Grenoble. Quand on sait qu'un véhicule d'autopartage permet à 10 résidents de se démotoriser, on peut aisément vite réaliser l'espace public que l'on peut libérer. Je me réjouis ainsi d'encourager avec cette délibération le développement de l'autopartage sur notre territoire. »*



## **L'ancienne école Saint-Bruno nommée «Ecole maternelle Florence Arthaud»**

34-(5831) VOIES ET ESPACES PUBLICS  
Dénominations de voies, espaces et équipements publics - Dénomination Florence Arthaud.

Dans le cadre du plan écoles, l'ancienne école privée mixte Saint-Bruno située au 97 Bis cours Berriat est actuellement en chantier et deviendra bientôt une nouvelle école maternelle de 4 classes qui comprendra également un restaurant scolaire.

Cette nouvelle école sera livrée à la rentrée 2019.



Le groupe de travail « dénomination de voies publiques » de la Ville, qui travaille aussi sur le nom des bâtiments, souhaite proposer au conseil municipal de donner à cette nouvelle école le nom de Florence Arthaud, célèbre navigatrice, première femme victorieuse de la Route du Rhum, décédée accidentellement en mars 2015 en Argentine. Son père, Jacques Arthaud, directeur de la maison d'édition grenobloise du même nom, la rattache à notre ville.

Martine Jullian, Adjointe au patrimoine, déclare : « *Donner le nom d'une femme, aventurière et exploratrice, c'est symbolique pour une école ! Cela invite à découvrir, à rêver d'autres horizons, à imaginer que tout est possible !* »

Cette dénomination répond aussi au souhait de la Ville d'attribuer plus de noms de femmes aux rues et bâtiments publics.